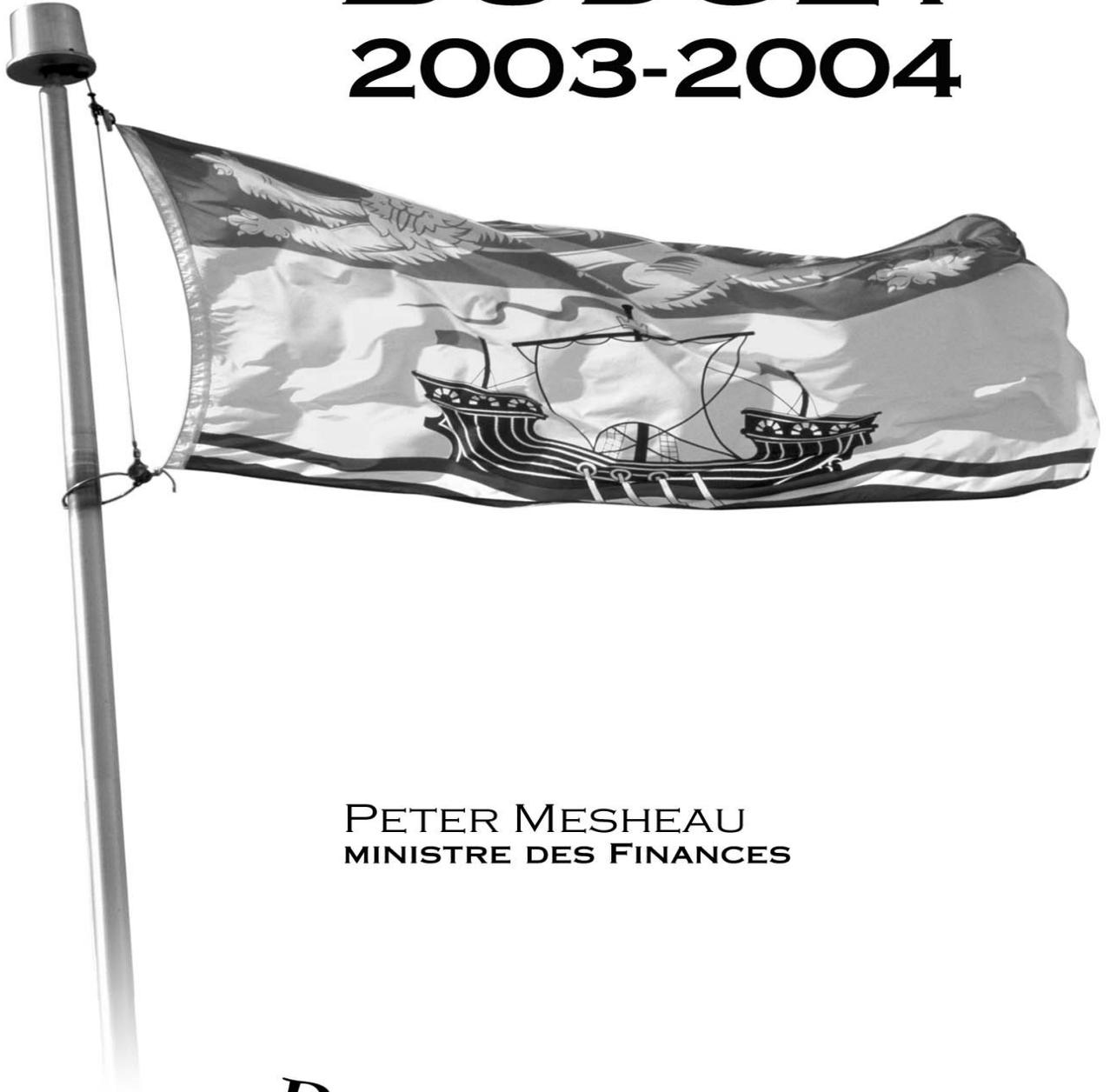




BUDGET 2003-2004



PETER MESHEAU
MINISTRE DES FINANCES

Renforcer la prospérité

New  Nouveau
Brunswick
C A N A D A

Budget 2003-2004

Publié par :

Ministère des Finances
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

Internet : www.gnb.ca/0024/index-f.asp

Décembre 2002

Couverture :

Communications Nouveau-Brunswick (CNB 1632)

Traduction :

Traduction des débats, Assemblée législative

Photocomposition :

Imprimeur de la Reine pour le Nouveau-Brunswick

Imprimerie et reliure :

Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISBN 1-55236-810-6

ISSN 0833-5680

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Think Recycling!



Pensez à recycler!

Table des matières

Introduction.....	5
Perspectives économiques du Nouveau-Brunswick.....	7
Perspectives financières du Nouveau-Brunswick.....	9
Répondre aux besoins d’aujourd’hui, investir en vue des besoins de demain.....	16
Fiscalité compétitive favorisant les emplois et la croissance.....	23
Conclusion.....	30
Annexe : Résumé budgétaire.....	31

Introduction

Monsieur le président, c'est un honneur pour moi de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui et de présenter le quatrième budget équilibré de suite du gouvernement actuel. C'est un quatrième budget équilibré de suite qui remplit encore une fois l'engagement que nous avons pris, envers les gens du Nouveau-Brunswick, d'investir davantage dans les soins de santé et l'éducation, de réduire les impôts sur le revenu des particuliers et des entreprises et de renforcer la prospérité pour la population du Nouveau-Brunswick.

Tel était notre engagement en 1999. Tel est notre engagement aujourd'hui.

Le budget d'aujourd'hui aidera à renforcer la prospérité du Nouveau-Brunswick en investissant dans les priorités d'intérêt public qui comptent le plus pour les gens du Nouveau-Brunswick — les soins de santé, l'éducation, l'emploi et l'infrastructure — tout en maintenant une discipline et une gestion financières rigoureuses afin d'assurer l'allègement de la fiscalité et l'équilibre budgétaire.

Le présent budget maintient notre approche équilibrée caractérisée par une gestion financière rigoureuse et des investissements dans les programmes sociaux. C'est une approche équilibrée qui répond aux besoins des gens du Nouveau-Brunswick aujourd'hui tout en bâtissant pour demain.

Le budget prévoit une somme record de 1,88 milliard de dollars en financement pour la santé et les soins aux personnes âgées. Il prévoit une somme record de 1,12 milliard en financement pour l'éducation. Il prévoit des dépenses en capital de 281,1 millions. En outre, il prévoit des allègements additionnels de 54 millions au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers et des entreprises.

Le présent budget prévoit un excédent cumulatif de 57,4 millions de dollars pour la période de budget équilibré de quatre années de 2000-2001 à 2003-2004. Le budget prévoit un excédent budgétaire révisé de 3,0 millions de dollars pour 2002-2003. En outre, il prévoit un excédent budgétaire de 7,5 millions de dollars pour 2003-2004.

Voilà les choix que nous avons fait au nom des gens du Nouveau-Brunswick et qui mènent au renforcement de la prospérité pour les gens du Nouveau-Brunswick.

La prospérité est renforcée par l'emploi : plus de 23 000 nouveaux emplois depuis 1999. La prospérité est renforcée par l'augmentation du revenu personnel : hausse de 11 % depuis 1999. La prospérité est renforcée par les nouveaux investissements : plus de 14 milliards de dollars en nouveaux investissements publics et privés depuis 1999.

Monsieur le président, les gens du Nouveau-Brunswick savent que la prospérité n'est ni inévitable ni garantie. Il ne suffit pas de la désirer ; il faut absolument choisir de la faire nôtre. Nous devons choisir de la faire nôtre en investissant judicieusement selon un plan précis à long terme. C'est exactement ce que fait le budget que je présente.

Nous ne pouvons pas choisir la prospérité en faisant aujourd'hui des dépenses irréfléchies dans l'espoir d'un meilleur avenir. Nous ne pouvons assouplir la discipline financière que nous pratiquons et nous ne l'assouplirons pas. Vivre selon nos moyens est une question de fierté pour les gens du Nouveau-Brunswick en plus d'être essentiel pour assurer une croissance future. C'est exactement ce qu'accomplit le présent budget.

Monsieur le président, le budget concrétise notre engagement à renforcer la prospérité pour tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Perspectives économiques du Nouveau-Brunswick

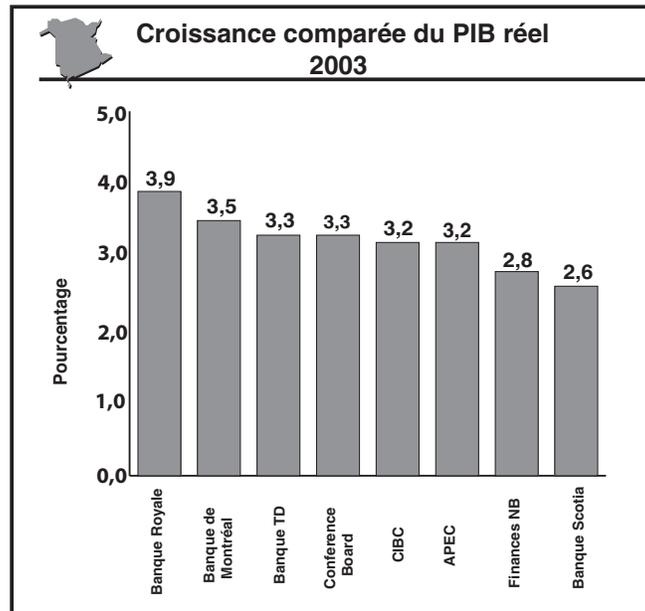
Monsieur le président, l'économie mondiale a donné un rendement mitigé en 2002 tandis qu'elle amorçait son redressement après les problèmes survenus en 2001. L'économie la plus importante du monde, celle des États-Unis, connaît un redressement lent. Le Canada, par contre, a affiché la croissance la plus forte parmi les pays industrialisés importants, et il devrait encore faire de même en 2003.

Dans un tel contexte, l'économie du Nouveau-Brunswick a donné un meilleur rendement que ce que nous avons prévu en mars dernier. Toutefois, la faiblesse de l'économie des États-Unis, auxquels sont destinés 89 % de nos exportations de produits, a freiné notre expansion. Le ministère des Finances estime maintenant à 1,8 % la croissance réelle du produit intérieur brut, ou PIB, en 2002, ce qui est supérieur au taux de 1,2 % que nous avons prévu dans le budget de 2002-2003. Il s'agit d'une augmentation par rapport au taux de croissance de 1,0 % en 2001.

Monsieur le président, malgré la demande économique affaiblie aux États-Unis, notre économie a affiché en 2002 des gains importants :

- Le Nouveau-Brunswick et une autre province ont signalé le plus fort taux de création d'emplois parmi les provinces pendant les 11 premiers mois de l'année, créant un total net de 11 000 nouveaux emplois.
- Le taux de chômage est passé de 11,4 % en décembre dernier à 10,3 % en novembre 2002.
- Un nombre record de 349 200 personnes étaient employées dans la province le mois dernier.
- La population active au Nouveau-Brunswick comptait 389 300 personnes en novembre, ce qui est le plus grand nombre jamais enregistré.
- Les investissements de capitaux privés et publics devraient augmenter de 5,4 % par rapport à 2001.
- Selon les prévisions, les recettes du secteur touristique atteindront un niveau record en 2002, augmentant de 9,4 % par rapport à l'année dernière, soit l'augmentation la plus importante jamais enregistrée en une seule année.
- Selon les estimations, le nombre de visites par des touristes atteindra 1,5 million, un niveau record qui représente une augmentation de 6 % par rapport à l'année précédente.
- Les agriculteurs et agricultrices du Nouveau-Brunswick bénéficient de la plus forte hausse des recettes agricoles en espèces de toutes les provinces depuis le début de l'année.
- Les ventes au détail augmentent à un rythme bien plus rapide qu'en 2001, et les achats de voitures neuves ainsi que la construction de maisons neuves par des consommateurs et consommatrices vont bon train.
- Les livraisons manufacturières et les exportations de produits vers l'étranger ont affiché une nette augmentation durant la seconde moitié de l'année.

Pour 2003, la plupart des prévisionnistes s'attendent à un renforcement de la croissance économique en Amérique du Nord. Au Nouveau-Brunswick, les prévisions du secteur privé quant à la croissance réelle du PIB se situent entre 2,6 % et 3,9 %. Le ministère des Finances estime à 2,8 % la croissance réelle du PIB en 2003 et prévoit une croissance du même ordre en 2004. Cela donnera lieu à une croissance de l'emploi stable et accrue au cours des deux prochaines années.



Perspectives financières du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président, le rendement amélioré de notre économie en 2002 est une bonne nouvelle, de même que les prévisions de croissance économique pour l'année qui vient. Les données montrent que le Nouveau-Brunswick a fait face au ralentissement économique de 2001 et se dirige vers une croissance plus forte dans les prochaines années.

Cependant, la province est aux prises avec un problème financier persistant qu'il faut continuer d'affronter.

Les effets continus du ralentissement économique mondial sont un des facteurs qui contribuent au ralentissement de la croissance des recettes par rapport au passé, tandis que les pressions continuent en même temps d'augmenter au chapitre des dépenses, surtout pour les soins de santé. Les demandes en matière d'infrastructures augmentent également. En outre, le rendement des marchés financiers a une incidence défavorable importante sur notre charge de retraite.

En conséquence, ce n'est pas le temps de faire des dépenses irréflechies. C'est le temps de faire des dépenses disciplinées et de maintenir une gestion financière rigoureuse. Nous devons être prêts à continuer de faire les choix nécessaires pour assurer aux gens du Nouveau-Brunswick des assises financières solides dans l'avenir.

Monsieur le président, le gouvernement actuel a reconnu il y a quelques années que des obstacles financiers se présenteraient et que nous devions nous préparer à de telles circonstances. En conséquence, nous avons créé le Fonds de stabilisation financière pour aider à combler les manques à gagner au titre des recettes nécessaires pour maintenir la prestation de services publics essentiels aux gens du Nouveau-Brunswick.

Les fonds de stabilisation sont utilisés dans d'autres provinces, telles que le Manitoba et la Saskatchewan, et ils constituent un outil bien établi en vue d'une planification financière et d'une gestion prudentes.

Le principe sous-jacent à un tel fonds est simple, Monsieur le président : mettre de côté pour les mauvais jours. Au cours des périodes de prospérité, il ne faut pas tout dépenser en une seule fois, car l'argent pourrait être nécessaire plus tard en cas de ralentissement économique ou d'événements extraordinaires. À de tels moments, un fonds de stabilisation peut aider à soutenir la prestation de services importants aux gens, comme les soins de santé, l'éducation et l'aide sociale.

Au Nouveau-Brunswick, une part importante de nos recettes provient des transferts fédéraux, tels que la péréquation, qui peuvent fluctuer d'une année à l'autre. En outre, d'autres facteurs déstabilisants sur lesquels nous n'avons aucun pouvoir direct, tels que des changements sur les

marchés financiers, peuvent avoir une incidence considérable sur notre situation financière. Si nous avons dépensé toutes les recettes dès que nous les avons perçues, comme l'ont proposé certains, nous parlerions peut-être aujourd'hui de compressions dans les soins de santé et l'éducation et non de nouveaux investissements.

Mise à jour financière pour 2002-2003

Monsieur le président, je voudrais maintenant donner une mise à jour pour l'année financière en cours.

Le budget de 2002-2003 prévoyait un excédent budgétaire de 21,3 millions de dollars. Comme il a été mentionné plus tôt, nous avons dû surmonter des obstacles financiers au cours de l'année. En conséquence, l'excédent prévu a été réduit. Néanmoins, j'ai le plaisir d'annoncer que nous prévoyons un excédent budgétaire de 3,0 millions de dollars pour 2002-2003, notre troisième excédent de suite depuis notre arrivée au pouvoir. Comme vous le constaterez, la réduction de l'excédent est liée à des changements sur lesquels nous n'avons aucun pouvoir direct et n'est pas due à des dépenses accrues de la part du gouvernement. En fait, les dépenses seront moindres qu'initialement prévu au budget.

Globalement, les recettes ont diminué de 46,1 millions de dollars par rapport à la somme budgétée. Le facteur principal est un manque à gagner de 99,5 millions au titre des recettes nettes, qui est attribuable aux années difficiles que connaissent Énergie NB et la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail, ou CSSIAT. Le rendement des marchés financiers a eu des répercussions défavorables sur les revenus des placements de la CSSIAT en particulier. Les revenus nets des entités en question figurent dans les comptes de la province, même si le gouvernement n'a aucun pouvoir direct sur celles-ci.

Monsieur le président, la réduction considérable des recettes nettes a eu une incidence négative sur la situation financière globale pour 2002-2003. En conséquence, une somme supplémentaire de 24,2 millions de dollars, prélevée sur le Fonds de stabilisation financière, est transférée aux recettes, ce qui fait un total de 104,2 millions en 2002-2003. Le transfert contribuera à assurer la prestation continue des services publics essentiels.

Les dépenses globales sont de 27,8 millions de dollars inférieures à ce qui était prévu au budget, ce qui comprend des économies nettes de 15,8 millions au sein des ministères, alors que le coût du service de la dette a diminué de 12,0 millions en raison d'un dollar canadien plus fort que prévu au moment de préparer le budget.

Il est important de réitérer, Monsieur le président, que nous n'avons pas de pouvoir direct sur les facteurs importants qui touchent l'excédent pour l'année financière 2002-2003. Outre les

problèmes auxquels doivent faire face Énergie NB et la CSSIAT, il y a beaucoup d'incertitudes relativement à la charge de retraite. En raison de rendements inférieurs à ce qui avait été prévu, les frais d'intérêts que comprend la charge de retraite augmentent. Toutefois, cela ne touche pas notre capacité de respecter nos obligations légales et financières au chapitre des pensions. Ainsi, les régimes de retraite individuels ne sont pas touchés. Nous continuerons de surveiller étroitement la situation au cours des mois qui viennent.

Perspectives financières pour 2003-2004

Dans le discours du budget de l'année dernière, j'ai indiqué que le gouvernement devrait surmonter d'importants obstacles financiers en 2003-2004. Il était prévu que, à moins de mesures correctives, les besoins de dépenses dépasseraient la croissance des recettes.

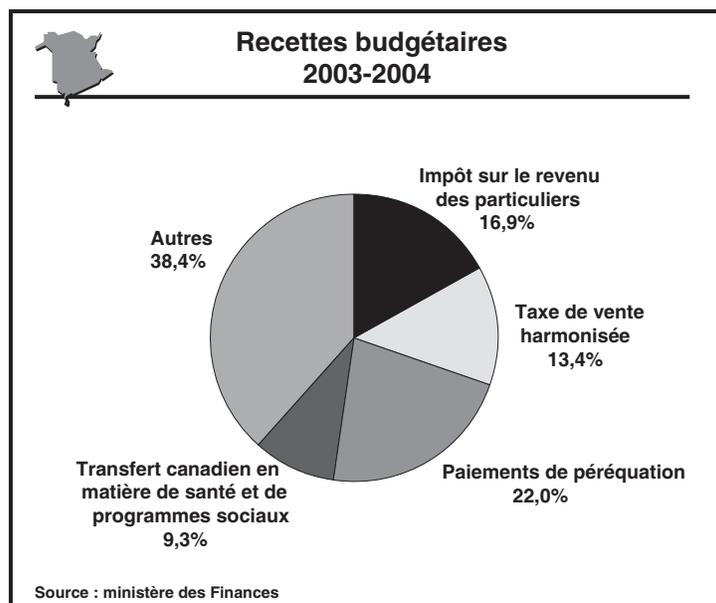
Malgré les obstacles, le gouvernement actuel tient ses engagements. Nous continuerons d'investir dans les plus hautes priorités des gens du Nouveau-Brunswick, y compris les soins de santé, les soins aux personnes âgées et l'éducation. Nous continuerons d'investir dans les initiatives nécessaires à la création d'un Nouveau-Brunswick plus prospère, notamment dans l'infrastructure de transport, le développement économique et l'innovation. Nous donnerons suite aux réductions annoncées d'impôts sur le revenu des particuliers et celui des corporations, surtout en ce qui a trait aux personnes à faible revenu au Nouveau-Brunswick, aux familles ayant un revenu de travail et aux petites entreprises. En outre, nous continuerons de gérer les dépenses gouvernementales avec le sens des responsabilités financières, gage de notre quatrième budget équilibré de suite.

Monsieur le président, nous devons prendre toutes les mesures raisonnables possibles pour vivre selon nos moyens en tant que province. Le principe est d'autant plus important dans une période où les besoins en matière de dépenses excèdent la croissance des recettes. Pour 2003-2004, notre marge de manoeuvre financière est limitée par un certain nombre de facteurs, y compris la nécessité d'assumer une charge de retraite grandement accrue de 76,1 millions de dollars, imputable à l'affaiblissement des marchés financiers.

Pour répondre aux nouveaux besoins, principalement au chapitre des soins de santé et de l'éducation, et pour égaler le financement fédéral prévu pour la construction routière, des restrictions financières continues dans les ministères et des augmentations de recettes dans certains domaines cibles ont été nécessaires.

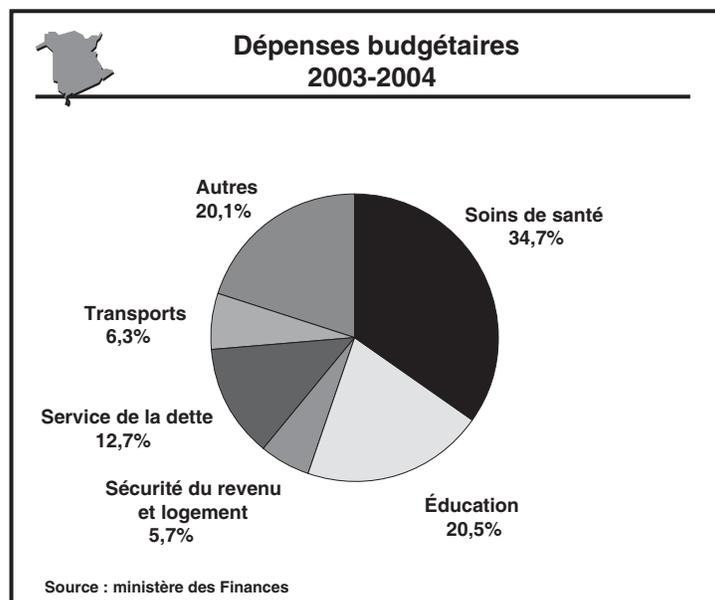
Monsieur le président, grâce à de telles mesures, le budget d'aujourd'hui prévoit un excédent budgétaire de 7,5 millions de dollars pour l'année financière 2003-2004.

Selon les prévisions, les recettes se chiffreront à 5,483 milliards de dollars, soit une hausse de 4,6 % par rapport aux données révisées de 2002-2003. Les facteurs de l'augmentation sont notamment le renforcement de l'économie du Nouveau-Brunswick en 2003, une importante amélioration des revenus nets d'Énergie NB et de la CSSIAT par rapport à 2002-2003 et certaines mesures fiscales visant à redresser le déséquilibre structurel entre la croissance des recettes et celle des dépenses.



En outre, Monsieur le président, les 108,5 millions de dollars qui restaient dans le Fonds de stabilisation financière ont été transférés aux recettes pour 2003-2004, ce qui montre clairement la prévoyance qui a motivé au départ la création de ce fonds. Par ailleurs, cela ne laisse pas de réserve financière pour l'avenir, ce qui renforce la nécessité d'être prudents dans nos décisions futures en matière de dépenses.

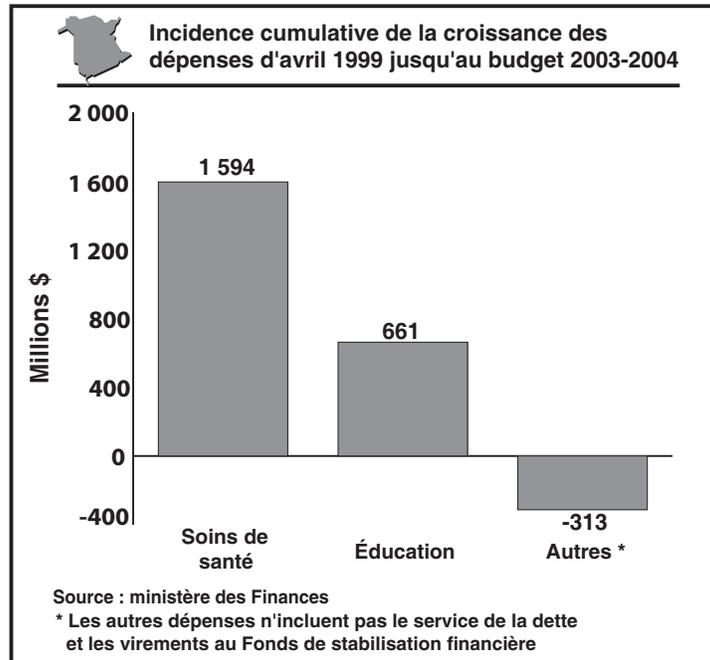
Les dépenses sont estimées à 5,476 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 4,5 % par rapport à 2002-2003.



Depuis son arrivée au pouvoir, Monsieur le président, le gouvernement actuel met l'accent sur des investissements accrus dans les soins de santé, les soins aux personnes âgées, l'éducation et l'infrastructure, tout en réduisant les impôts sur le revenu. Il s'agit des priorités d'intérêt public les plus importantes pour les gens du Nouveau-Brunswick et celles sur lesquelles nous maintenons l'accent.

Grâce au budget d'aujourd'hui, le nouveau financement cumulatif pour les soins de santé, les soins aux personnes âgées et l'éducation s'élève à presque 2,3 milliards de dollars depuis 1999. De cette somme, la part des soins de santé et des soins aux personnes âgées représente 1,6 milliard. Par suite d'investissements du gouvernement actuel, nous dépenserons pour les soins de santé et les soins aux personnes âgées 489 millions de dollars de plus en 2003-2004 que ce qui a été dépensé en 1998-1999, soit une augmentation de 35 %.

Le nouveau financement cumulatif pour l'éducation s'approche de 0,7 milliard de dollars depuis 1999. Au cours de la même période, les autres dépenses du gouvernement ont diminué de 0,3 milliard. C'est un signe manifeste de la priorité que le gouvernement actuel accorde aux soins de santé, aux soins aux personnes âgées et à l'éducation.



Budget équilibré et cote de crédit

Monsieur le président, la *Loi sur le budget équilibré* exige que les recettes de la province dépassent ses dépenses sur une période de quatre années. Dans le budget d'aujourd'hui, le gouvernement prévoit que les recettes dépasseront les dépenses d'un montant cumulatif total de 57,4 millions de dollars pour la période de 2000-2001 à 2003-2004 aux fins du budget équilibré.

Le Nouveau-Brunswick continue de profiter de la meilleure cote de crédit à l'est de l'Ontario. Il est clair que notre sens des responsabilités financières ainsi que nos investissements stratégiques et nos mesures fiscales sont vues d'un bon oeil. Une bonne cote de crédit confirme qu'il est judicieux d'investir au Nouveau-Brunswick et que c'est un endroit propice aux affaires. Nous continuerons de faire le nécessaire pour protéger cette cote et non seulement répondre aux besoins d'aujourd'hui, mais aussi planifier pour ceux de demain.



Cotes de crédit en vigueur en décembre 2002

	Standard & Poor's	Moody's	DBRS
Alberta	AAA	Aaa	AAA
Ontario	AA	Aa2	AA
Colombie-Britannique	AA-	Aa2	AA (faible)
Manitoba	AA-	Aa3	A
Nouveau-Brunswick	AA-	A1	A
Québec	A+	A1	A
Saskatchewan	A+	Aa3	A
Île-du-Prince-Édouard	A	A2	A (faible)
Nouvelle-Écosse	A-	A3	BBB (élevée)
Terre-Neuve-et-Labrador	A-	A3	BBB

Répondre aux besoins d'aujourd'hui, investir en vue des besoins de demain

Monsieur le président, le budget prévoit des investissements clés dans l'infrastructure, les soins de santé, les soins aux personnes âgées, l'éducation, les emplois et d'autres initiatives qui visent à renforcer la prospérité du Nouveau-Brunswick. Le budget met en oeuvre certaines des 40 mesures et initiatives désignées dans le discours du trône et il représente une autre étape importante vers la réalisation du plan décennal *Vers un meilleur avenir : Le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick*. Le budget vise à répondre aux besoins des gens du Nouveau-Brunswick aujourd'hui et à investir en vue de répondre à leurs besoins de demain.

Dépenses en capital

Monsieur le président, le budget d'aujourd'hui prévoit des dépenses en capital brutes de 281,1 millions de dollars pour 2003-2004, soit une augmentation de 25,5 millions, ou 10 %, par rapport aux dépenses révisées pour 2002-2003. Le budget du ministère des Transports a augmenté de plus de 17 % par rapport à 2002-2003, et les dépenses en capital pour la santé ont plus que doublé par rapport à l'année dernière. Ensemble, les investissements en capital contribueront à créer et à maintenir 4 200 emplois pour les gens du Nouveau-Brunswick.

J'aimerais donner des détails sur certaines des initiatives clés que contient le budget de capital pour l'année financière qui vient.

Des dépenses en capital globales de 196,0 millions de dollars sont prévues cette année au budget du ministère des Transports pour les routes, ce qui représente une augmentation de 28,7 millions par rapport aux données révisées de 2002-2003. De la somme, 106 millions de dollars sont prévus cette année au titre des ententes fédérales-provinciales actuelles visant l'amélioration de nos routes, y compris l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne au Nouveau-Brunswick.

L'année dernière, nous avons indiqué que nous étions disposés à fournir immédiatement notre part afin d'achever les travaux d'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne. Le gouvernement fédéral a maintenant répondu. Par suite de la nouvelle entente sur la Transcanadienne et d'autres ententes fédérales-provinciales sur les routes que nous avons négociées, nous sommes maintenant en mesure d'assurer une plus grande prévisibilité et une stabilité en matière de construction routière dans notre province. Grâce au présent budget, nous sommes bien partis pour investir les montants globaux au titre des ententes fédérales-provinciales actuelles sur les routes, y compris la Transcanadienne, au cours des cinq prochaines années, tel que convenu.

Monsieur le président, les dépenses en capital brutes du ministère de la Santé et du Mieux-être feront plus que doubler pour l'année qui vient, augmentant de 12,4 millions pour atteindre

24,0 millions. La somme comprend des investissements pour des nouveaux centres de santé communautaires, pour de l'équipement médical amélioré et pour l'amélioration générale des biens immobiliers dans un certain nombre d'établissements de santé.

Le présent budget investit 34,0 millions de dollars dans l'infrastructure de l'éducation, ce qui comprend un financement de 25,0 millions en vue de mener à terme le programme quadriennal du gouvernement, Écoles saines, d'une valeur de 100,0 millions.

Pour le réseau du Collège communautaire, 2,0 millions de dollars sont prévus au budget pour des améliorations des biens immobiliers.

Un financement prévu dans le budget assurera l'achèvement de l'élargissement de l'accès à une bande passante à grande vitesse pour Internet dans les écoles et les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick avant le début de l'année scolaire de 2003.

Monsieur le président, une somme de 10,6 millions de dollars est prévue pour l'infrastructure « verte », grâce à la poursuite de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick relative au programme d'infrastructures. C'est la quatrième année d'un programme fédéral-provincial-municipal de six ans, qui prévoit l'investissement de 163 millions de dollars dans des projets visant à assurer des systèmes sécuritaires d'approvisionnement en eau potable, d'épuration des eaux usées, de gestion de l'eau et de gestion des déchets solides.

Un financement est aussi prévu pour l'achèvement du nouveau palais de justice à Miramichi.

Soins de santé et soins aux personnes âgées

Monsieur le président, comme nous l'avons vu, les soins de santé et les soins aux personnes âgées sont une priorité essentielle du gouvernement actuel. Non seulement nous investissons plus que jamais, mais nous investissons en exécution d'un plan précis de renouvellement de notre système de soins de santé pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Le 29 octobre, le premier ministre Lord a énoncé la vision et le plan global du gouvernement en matière de renouvellement des soins de santé au Nouveau-Brunswick. Il a décrit ce plan comme suit :

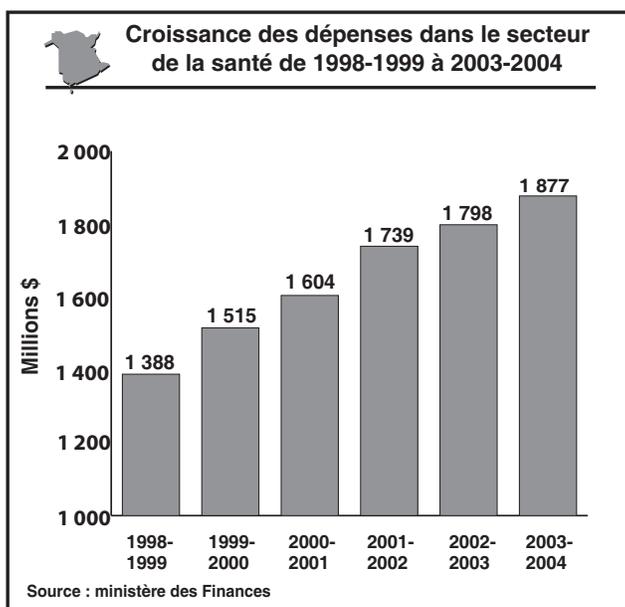
Un plan pour créer un système de soins de santé communautaires, vraiment axés sur les patients. Un plan pour offrir des soins intégrés, fondés sur les besoins des patients et non sur ceux du système. Un plan pour offrir les bons services de santé, de la bonne façon, au bon moment, par le bon dispensateur, et ce, à un prix que les contribuables peuvent se permettre.

Voilà le plan que nous continuerons de suivre pour orienter nos investissements dans les soins de santé et les soins aux personnes âgées.

Monsieur le président, après des années de négligence, la priorité du gouvernement actuel à son arrivée au pouvoir était de stabiliser notre système de soins de santé au moyen d'un financement accru et d'investissements ciblés en vue de recruter davantage de médecins et de personnel infirmier, d'élargir notre Programme de médicaments sur ordonnance, d'augmenter le nombre d'appareils IRM et d'assurer un financement suffisant des hôpitaux.

Dans le budget de l'année dernière, le gouvernement a commencé à mettre l'accent sur la seconde étape de notre plan global de renouvellement des soins de santé : améliorer l'accès des gens du Nouveau-Brunswick aux services de santé. En particulier, le gouvernement actuel continuera de progresser vers l'objectif qui est d'améliorer l'accessibilité des gens du Nouveau-Brunswick, quel que soit leur lieu de résidence, à des services de santé primaires 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Monsieur le président, le budget d'aujourd'hui prévoit, encore une fois, un financement record pour les soins de santé et les soins aux personnes âgées, soit 1,88 milliard de dollars. La somme représente une augmentation de 78,4 millions par rapport aux données révisées de 2002-2003.



Le budget de 2003-2004 comprend :

- 843,1 millions sous Services hospitaliers, soit une augmentation de 24,1 millions par rapport à l'année financière en cours ;

- un financement de 327,3 millions pour l'élément Assurance-maladie, soit une augmentation de 17,4 millions par rapport aux données révisées de 2002-2003 ;
- un financement de 114,5 millions sous Régime de dispensation gratuite des médicaments sur ordonnance, soit 12,0 millions de plus qu'en 2002-2003 ;
- un financement de 388,8 millions pour les soins de longue durée et les services des foyers de soins, ce qui représente une augmentation de 20,0 millions par rapport à l'année financière en cours.

Le présent budget prévoit une somme additionnelle de 1,4 million pour la quatrième augmentation de suite de 250 \$ par année au titre du supplément pour personnes handicapées certifiées invalides, accordée par le gouvernement. Grâce à cette initiative, annoncée dans notre premier budget, plus de 4 500 personnes handicapées certifiées invalides bénéficiaires de l'aide sociale recevront maintenant 1 000 \$ de plus en 2003 que lorsque nous sommes arrivés au pouvoir.

La contribution provinciale à la rémunération du personnel de soutien à domicile augmentera encore une fois, de 25 ¢, en 2003-2004, ce qui marque la deuxième étape de notre engagement d'augmenter de 1,00 \$ l'heure, sur trois années, l'aide provinciale. Une somme additionnelle de 0,8 million de dollars est affectée à l'initiative.

Le gouvernement maintiendra aussi son engagement à aider les personnes âgées à faible revenu par le truchement de son programme de prestation à leur intention. Le coût estimatif du programme est de 3,2 millions de dollars.

Monsieur le président, nous poursuivons nos efforts en vue d'améliorer les soins de santé pour les personnes âgées et les personnes handicapées dans les foyers de soins. Au cours de l'année, le gouvernement dévoilera des plans pour une démarche pluriannuelle visant à améliorer, à rénover et à remplacer certaines parties de l'infrastructure des foyers de soins dans la province.

Une aide sera accordée aux foyers de soins au titre du paiement des cotisations de la CSSIAT pendant une période de trois années, après laquelle un examen sera mené. Une somme globale de 2,0 millions de dollars est engagée pour 2003-2004. Elle assurera le maintien de la qualité des soins.

En outre, nous fournirons une somme additionnelle de 2,0 millions de dollars pour poursuivre les améliorations visant les besoins des pensionnaires en matière de soins. Ensemble, les mesures contribueront à protéger les pensionnaires et les familles ainsi que le personnel et les exploitants des foyers de soins.

Monsieur le président, notre capacité de fournir encore plus de soins de santé et de soins aux personnes âgées du Nouveau-Brunswick est limitée par le manque de financement fédéral additionnel. Tant le rapport du Comité sénatorial Kirby que celui qui a été publié récemment par

la commission royale Romanow demandent que le gouvernement fédéral fasse de nouveaux investissements importants dans les soins de santé. Il est évident que le gouvernement fédéral sous-finance le système de soins de santé canadien.

Chaque province continue de se serrer la ceinture pour répondre aux besoins croissants en soins de santé. Chaque province change la manière dont elle dispense ses soins de santé, afin de combler le manque à gagner fédéral.

Le régime d'assurance-maladie a commencé comme un vrai partenariat 50-50. Maintenant, pour chaque dollar dépensé en soins de santé au Canada à l'heure actuelle, 86 ¢ viennent des provinces, et seulement 14 ¢ viennent du gouvernement fédéral.

Le défi pour Ottawa est clair. Si le gouvernement fédéral veut se porter à la défense de la *Loi canadienne sur la santé*, il doit financer la *Loi canadienne sur la santé*.

Dans sa réponse au rapport Romanow, le premier ministre Lord a indiqué qu'il était disposé à collaborer avec le gouvernement fédéral ainsi qu'avec les autres gouvernements provinciaux et territoriaux en vue d'aboutir à un nouveau partenariat de financement à long terme qui contribuera à soutenir notre système de soins de santé dans l'avenir.

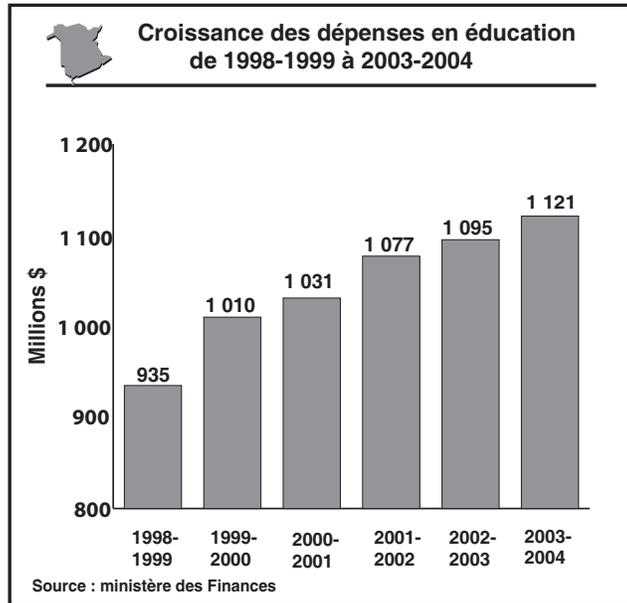
Les premiers ministres provinciaux et territoriaux rencontreront le premier ministre fédéral avant la fin de janvier au sujet de l'avenir des soins de santé. Il est impératif que des progrès soient accomplis en vue de rendre notre système de soins de santé plus viable.

Un financement suffisant, stable, prévisible et croissant est essentiel à la viabilité de notre système de soins de santé. Nous voulons que notre système de santé soit assuré pour l'avenir. C'est pourquoi nous élaborerons un plan de financement pluriannuel pour les soins de santé au Nouveau-Brunswick, une fois que le gouvernement fédéral aura fait connaître ses nouveaux engagements financiers à long terme dans son prochain budget. Les budgets pluriannuels permettront à nos régies régionales de la santé et à d'autres dispensateurs de mieux planifier les services de santé qu'ils fournissent aux gens du Nouveau-Brunswick.

Éducation et enfants

Monsieur le président, investir dans la population est un des quatre piliers de notre plan de prospérité de dix ans. L'éducation est indispensable pour que notre province soit compétitive dans l'avenir et pour assurer à nos enfants de meilleures possibilités ici dans la province.

Afin de contribuer à répondre aux besoins, les dépenses globales en matière d'éducation atteindront en 2003-2004 le chiffre record de 1,12 milliard de dollars, soit une augmentation de 25,9 millions par rapport à l'année dernière.



Le budget d’aujourd’hui prévoit un financement s’élevant à 716,9 millions de dollars pour la maternelle à la 12^e année, soit une augmentation de 17,6 millions par rapport à l’année précédente. Dans ce budget, un investissement initial de 2,5 millions est réservé à une nouvelle initiative d’alphabétisation de la petite enfance dans le cadre du Plan d’apprentissage de qualité, qui sera présenté dans un proche avenir.

Depuis notre arrivée au pouvoir, le financement direct de l’éducation pour chaque élève de la maternelle à la 12^e année a augmenté, passant de 4 829 \$ en 1998-1999 à un montant estimé à 6 042 \$ en 2003-2004, soit une augmentation de plus de 25 %.

Monsieur le président, pendant nos trois premières années au pouvoir, nous avons augmenté de plus de 6 % le financement de base des universités. Aujourd’hui, le budget va encore plus loin en établissant un nouveau plan triennal de financement visant à augmenter de 10 % le financement de base des universités. Le budget prévoit une augmentation de 3,4 %, ce qui représente une hausse de 6,1 millions de dollars par rapport à l’année dernière. C’est la quatrième fois de suite que nous augmentons le financement des universités dans notre province.

Le gouvernement continue d’aller de l’avant avec son Plan d’action pour le développement de la petite enfance. Une augmentation de 2,3 millions est engagée à ce chapitre pour 2003-2004, afin de maintenir les mesures de soutien pour les services de garderie, le développement du langage chez les enfants d’âge préscolaire, les soins prénataux et d’autres programmes.

Dans le cadre de notre plan triennal, une somme additionnelle de 2,1 millions sera versée pour améliorer l’accès aux études postsecondaires. L’affectation satisfait notre engagement d’accroître

de 6,2 millions, en tout, le budget du ministère de l'Éducation pour le programme amélioré de bourses d'études.

Dans l'ensemble, Monsieur le président, l'éducation vient au deuxième rang parmi les priorités de dépenses du gouvernement actuel.

Accent sur les priorités clés du Nouveau-Brunswick

Le budget d'aujourd'hui prévoit un financement additionnel qui met l'accent sur les priorités clés du Nouveau-Brunswick.

Afin de respecter un engagement pris dans le discours du trône, j'ai le plaisir d'annoncer qu'une somme de 200 000 \$ est prévue au budget pour créer le Conseil consultatif des personnes âgées du Nouveau-Brunswick.

Pour donner suite à notre engagement constant à répondre à des besoins spéciaux en matière de développement économique dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, la Société de développement régional investira 5,0 millions de dollars dans un nouveau Fonds de développement économique Restigouche-Chaleur, d'une valeur de 25 millions de dollars et d'une durée de cinq ans, et dépensera aussi 5,0 millions de dollars pour la quatrième année du fonds pour le développement économique de la Péninsule acadienne, d'une valeur de 25 millions et d'une durée de cinq ans.

Une somme supplémentaire de 1,0 million de dollars sera fournie pour recruter un maximum de 15 agents additionnels de la GRC, comme contribution à la lutte que mène la province contre le crime organisé.

La province consacrera 0,9 million supplémentaire à l'initiative de la Politique culturelle, pour la deuxième année de notre plan triennal visant à augmenter de 2,8 millions le financement d'ici 2004-2005.

Un financement de 2,0 millions de dollars sera fourni pour aider les municipalités à assumer les frais de transition liés aux dispositions de la *Loi sur les langues officielles*. Une somme globale de 0,5 million est engagée pour établir un Commissariat aux langues officielles.

Les ministres fourniront d'autres détails sur de telles initiatives au cours de l'étude des prévisions budgétaires.

Fiscalité compétitive favorisant les emplois et la croissance

Monsieur le président, des impôts plus bas contribuent à rendre nos entreprises plus compétitives, ce qui leur permet de créer de nouveaux emplois, d'améliorer la productivité et d'accroître les investissements. Nous le constatons déjà ici au Nouveau-Brunswick grâce à une croissance record des emplois et à des niveaux élevés d'investissement.

Le Nouveau-Brunswick a besoin d'un régime fiscal plus compétitif afin d'attirer de nouveaux investissements et d'aider à créer davantage d'emplois. C'est un autre pilier essentiel de notre plan de prospérité de 10 ans.

Le fardeau d'endettement global était la question prioritaire citée par les trois-quarts des entreprises du Nouveau-Brunswick qui ont répondu à un sondage mené en août 2002 par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Monsieur le président, voilà précisément pourquoi le gouvernement actuel continuera de mettre l'accent sur une fiscalité compétitive.

Voilà pourquoi nous avons réduit l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur le revenu des corporations chaque année depuis notre arrivée au pouvoir. Voilà pourquoi nous continuerons de le faire. Le gouvernement actuel croit qu'il vaut mieux récompenser la réussite que simplement subventionner les efforts.

Monsieur le président, grâce aux mesures prises par le gouvernement actuel depuis son arrivée au pouvoir, les gens du Nouveau-Brunswick profiteront d'économies de 130 millions de dollars au titre de l'impôt provincial sur le revenu des particuliers en 2003-2004. Au cours de la période de 2000-2001 à 2003-2004, les économies cumulatives au titre de l'impôt provincial sur le revenu des particuliers s'élèvent à 360 millions de dollars.

Aux fins de comparaison, une famille à un seul revenu de 25 000 \$ paiera maintenant 519 \$ de moins au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers du Nouveau-Brunswick en 2003 qu'en 1999, soit une réduction de plus de 47 % par rapport au niveau de 1999.

En même temps, les entreprises au Nouveau-Brunswick réaliseront en 2003-2004 des économies de 65 millions de dollars au titre de l'impôt sur le revenu des corporations et profiteront d'économies cumulatives estimées à 122 millions au cours de la période de quatre ans.

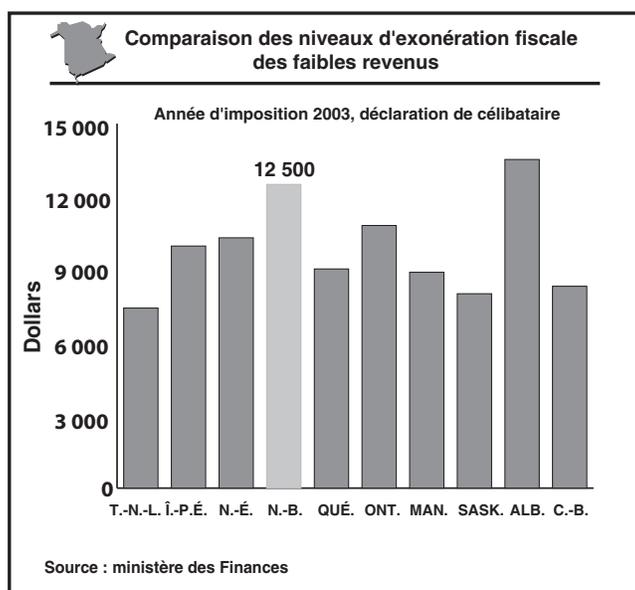
Monsieur le président, malgré les obstacles financiers que nous devons surmonter, le gouvernement actuel a mis en oeuvre chacune des mesures d'allègement de l'impôt sur le revenu qu'il a annoncées. Aucune ne sera annulée. Aucune ne sera reportée. Notre engagement à maintenir l'allègement de l'impôt sur le revenu des contribuables du Nouveau-Brunswick est ferme.

Le budget de cette année confirme donc les réductions progressives de l'impôt sur le revenu annoncées dans le budget de l'année dernière et annonce d'autres mesures qui nous permettront d'alléger davantage le fardeau de l'impôt sur le revenu pour les gens et les entreprises et de créer des emplois au Nouveau-Brunswick.

Monsieur le président, à compter de l'année d'imposition 2003, la réduction de l'impôt applicable aux faibles revenus du Nouveau-Brunswick sera bonifiée pour que tous les déclarants célibataires ayant un revenu maximal de 12 500 \$ ne paient plus d'impôt provincial sur le revenu des particuliers. En conséquence, les gens du Nouveau-Brunswick qui ont un revenu provenant d'un emploi à temps plein au salaire minimum actuel et les familles qui gagnent jusqu'à 20 000 \$ ne paieront plus aucun impôt provincial sur le revenu.

La mesure, qui s'inscrit dans les efforts du gouvernement visant à éliminer les obstacles à l'emploi, exonérera 15 000 déclarants additionnels de l'impôt provincial sur le revenu pour l'année d'imposition 2003 et après. Au total, plus de 40 000 personnes du Nouveau-Brunswick n'auront à payer aucun impôt provincial sur le revenu des particuliers en 2003 comparativement à la structure fiscale de 1999.

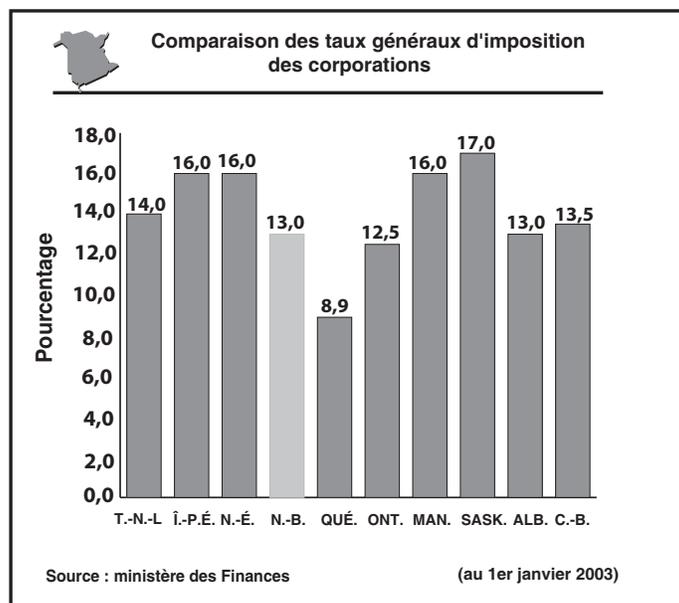
Grâce à la mesure, Monsieur le président, le niveau de revenu exempt d'impôt du Nouveau-Brunswick vient maintenant au deuxième rang, après l'Alberta seulement, ce qui assure un allègement fiscal accru aux personnes qui en ont le plus besoin. Le niveau provincial de revenu exempt d'impôt est passé de 6 794 \$ en 1999 à 12 500 \$ en 2003, soit une augmentation de 84 %. C'est un record que nous espérons améliorer encore davantage au cours des années à venir.



La décision d'instaurer une indexation dans le budget de 2001-2002 continue d'être avantageuse pour les gens du Nouveau-Brunswick. À compter du 1^{er} janvier 2003, une indexation des montants de crédits d'impôt personnels et des tranches d'imposition permettra aux contribuables et aux familles ayant un revenu de travail du Nouveau-Brunswick de réaliser des économies additionnelles.

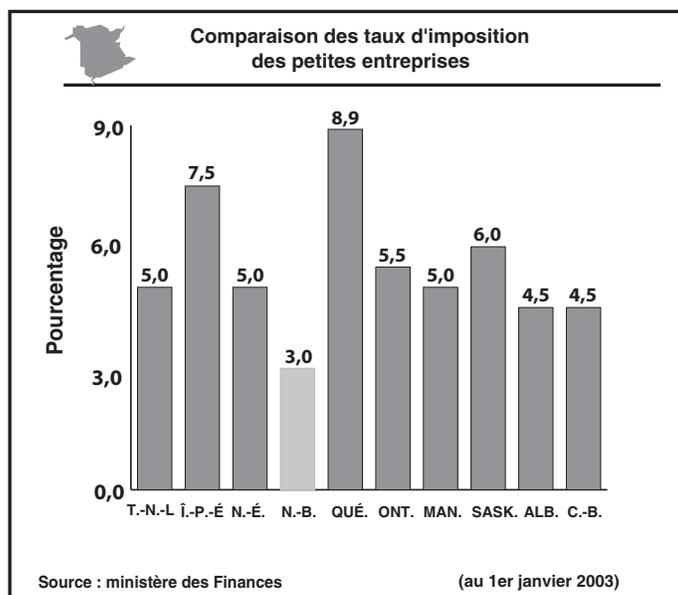
Monsieur le président, le gouvernement actuel travaille assidûment à rendre le Nouveau-Brunswick plus compétitif. Une série de réductions de l'impôt sur le revenu des corporations a été annoncée dans le budget de 2002-2003 afin de renforcer notre avantage concurrentiel, de créer de nouveaux emplois et de contribuer à attirer des investissements vers le Nouveau-Brunswick. Nous donnons suite à chacune de ces mesures.

À compter du 1^{er} janvier 2003, le taux général de l'impôt sur le revenu des corporations du Nouveau-Brunswick sera réduit une fois de plus, passant de 14,5 % à 13 %. À notre arrivée au pouvoir, le taux général de l'impôt sur le revenu des corporations au Nouveau-Brunswick était le plus élevé du pays. Maintenant, notre taux sera au troisième rang parmi les plus bas du Canada.



Monsieur le président, les petites entreprises du Nouveau-Brunswick sont le pilier de notre économie. Puisqu'elles créent le plus grand nombre d'emplois dans la province, il est logique de réduire leur fardeau fiscal pour aider à créer et à protéger des emplois. C'est pourquoi, depuis 1999, nous avons fait du Nouveau-Brunswick la province la plus conviviale du Canada pour les petites entreprises. Nous avons l'intention de faire en sorte qu'elle continue de l'être, en renforçant notre position encore davantage.

Le présent budget prévoit une fois de plus une réduction du taux d'impôt sur le revenu des corporations applicable à la petite entreprise, le ramenant à 3 %. Cela confirme que le Nouveau-Brunswick a le taux le plus bas de l'ensemble du Canada.



En même temps, le plafond d'admissibilité au taux d'impôt sur le revenu des corporations applicable à la petite entreprise passera de 350 000 \$ à 400 000 \$, ce qui donnera aux entreprises du Nouveau-Brunswick le plafond d'admissibilité au taux applicable à la petite entreprise le plus élevé du pays. Le taux d'impôt le plus bas et le plafond de revenu le plus élevé sont les pierres angulaires de notre avantage fiscal pour la petite entreprise au Nouveau-Brunswick.

Par suite des mesures d'allégement fiscal prises depuis 1999, une petite entreprise du Nouveau-Brunswick ayant un revenu d'entreprise exploitée activement de 400 000 \$ réalisera des économies d'impôt de 34 000 \$ en 2003, soit une réduction de 74 % par rapport à 1999. Les petites entreprises du Nouveau-Brunswick conservent davantage d'argent, ce qui contribue à favoriser la création d'emplois et une plus grande prospérité pour le Nouveau-Brunswick.

Développement de l'innovation et investissement dans les petites entreprises

Monsieur le président, le budget d'aujourd'hui prévoit aussi deux nouveaux incitatifs stratégiques en matière d'impôt sur le revenu, qui contribueront à accroître la compétitivité et la prospérité du Nouveau-Brunswick. Les mesures soutiennent deux piliers clés de notre plan de prospérité : choisir l'innovation et créer un contexte fiscal et commercial compétitif. Elles aideront au développement de l'innovation au Nouveau-Brunswick et encourageront les investissements dans nos petites entreprises.

Monsieur le président, pour donner suite à l'engagement pris dans notre programme d'innovation, récemment publié, le crédit d'impôt du Nouveau-Brunswick pour la recherche et le développement, ou R-D, augmentera considérablement et passera de 10 % à 15 % des dépenses admissibles engagées à compter du 1^{er} janvier 2003 et sera complètement remboursable. Un crédit d'impôt complètement remboursable sera à l'avantage des compagnies du Nouveau-Brunswick ayant des dépenses admissibles pour la R-D, même si la compagnie n'a pas d'impôts à payer.

L'initiative encouragera les compagnies du Nouveau-Brunswick à accroître encore davantage leur capacité d'innovation et à investir dans les nouvelles recherches et le développement ici dans la province. Elle sera avantageuse notamment pour les petites entreprises en démarrage qui font des dépenses pour la R-D. Le Nouveau-Brunswick aura ainsi un des crédits d'impôt pour la R-D les plus compétitifs du Canada, ce qui nous aidera à réaliser notre objectif consistant à joindre les rangs des quatre principales provinces canadiennes en matière d'innovation avant 2012.

Monsieur le président, nous croyons à la création de perspectives d'emploi au Nouveau-Brunswick avec l'aide des gens du Nouveau-Brunswick. De nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick ont de bons plans et de bonnes idées d'affaires mais éprouvent des difficultés à financer leurs nouvelles entreprises ou à élargir leurs activités actuelles. Même celles qui obtiennent du financement par emprunt constatent qu'un endettement excessif menace la viabilité de leurs entreprises. Nous croyons que le gouvernement devrait encourager l'esprit d'entreprise en fournissant un soutien aux nouveaux investissements et en récompensant la réussite. C'est exactement ce que nous prévoyons faire.

En conséquence, le gouvernement présentera un nouveau crédit d'impôt pour les investissements dans les petites entreprises, qui prévoit un crédit d'impôt sur le revenu des particuliers non remboursable de 30 %, jusqu'à concurrence de 15 000 \$ par année, pour les investissements admissibles faits par des gens du Nouveau-Brunswick. Il ne s'appliquera qu'aux investissements dans des corporations privées sous contrôle canadien ayant un actif jusqu'à concurrence de 25 millions de dollars. Le crédit s'appliquera à l'impôt provincial sur le revenu des particuliers par ailleurs payable.

Monsieur le président, le crédit d'impôt pour les investissements dans les petites entreprises encouragera les gens du Nouveau-Brunswick à investir dans des petites entreprises du Nouveau-Brunswick, fournissant ainsi une nouvelle source importante de capitaux. Il aidera à mettre des entrepreneurs néo-brunswickois en rapport avec des investisseurs néo-brunswickois. La plupart des petites entreprises de la province seront admissibles au nouveau crédit. La mesure aidera à générer des millions de dollars en nouveaux investissements dans les petites entreprises dans la province.

Étant donné les importantes réductions apportées au taux d'impôt sur le revenu des corporations applicable aux petites entreprises au cours des dernières années, Monsieur le président, il est nécessaire de rajuster le crédit d'impôt pour dividendes du Nouveau-Brunswick pour qu'il ne

dépasse pas le montant de l'impôt perçu de l'entreprise. En conséquence, pour les dividendes déclarés et versés à compter du 1^{er} janvier 2003, le taux du crédit d'impôt pour dividendes sera ramené de 7,6 % à 3,7 %.

Fiscalité équitable et transparente

Monsieur le président, étant donné les obstacles financiers que le Nouveau-Brunswick doit surmonter, nous devons toujours nous efforcer de vivre selon nos moyens. Pour vivre selon nos moyens, nous devons faire des choix quant aux priorités. Pour choisir quant aux priorités, nous devons aussi choisir comment nous paierons les frais qui y sont afférents.

L'année dernière, nous avons constitué le Fonds spécial pour l'amélioration des routes du Nouveau-Brunswick afin de permettre, plus que jamais, de rendre compte des recettes de la taxe sur l'essence et le carburant au Nouveau-Brunswick ainsi que des dépenses consacrées aux routes.

Toutes les taxes que le gouvernement perçoit sur l'essence et le carburant sont maintenant versées au Fonds spécial pour l'amélioration des routes du Nouveau-Brunswick. Ce fonds est maintenant présenté séparément dans le budget de la province. Les contribuables et les automobilistes du Nouveau-Brunswick peuvent constater que chaque dollar perçu au titre de la taxe sur l'essence et le carburant est consacré à une seule chose : l'amélioration des routes au moyen de la construction, de la réparation, de l'exploitation et de l'entretien. Chaque dollar et chaque cent, sans exception.

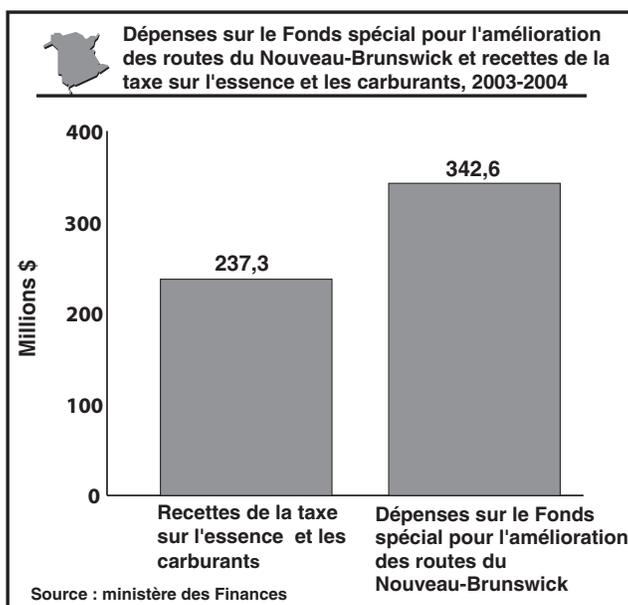
Le Fonds spécial pour l'amélioration des routes du Nouveau-Brunswick témoigne clairement et sans ambiguïté que la province dépense considérablement plus pour ses routes qu'elle ne perçoit en recettes de la taxe sur l'essence et le carburant.

Comme l'indique la partie du présent budget qui est consacrée au capital, les dépenses pour la construction des routes au Nouveau-Brunswick augmenteront considérablement au cours de la prochaine année afin de répondre à nos besoins croissants en matière d'infrastructure et d'encaisser les fonds fédéraux accessibles. Les nouveaux travaux de construction et de réparation doivent être payés. On n'en sort tout simplement pas. Le fait est que nos projets de voirie doivent tenir la route financièrement.

Ainsi, j'annonce aujourd'hui une mesure additionnelle qui vise à faire concorder davantage les recettes de la taxe sur l'essence et le carburant avec les dépenses pour les routes. À compter de minuit ce soir, la taxe sur le carburant augmentera de 1,5 ¢ pour passer de 15,4 ¢ à 16,9 ¢ le litre, et la taxe sur l'essence augmentera également de 1,5 ¢ pour passer de 13 ¢ à 14,5 ¢ le litre. La mesure rapportera des recettes additionnelles de 23,3 millions de dollars qui seront versées directement au Fonds spécial pour l'amélioration des routes du Nouveau-Brunswick et seront consacrées uniquement et exclusivement à la construction, à la réparation, à l'exploitation et à l'entretien des routes. Ces recettes additionnelles au titre de la taxe sur l'essence et le carburant

aideront à financer les augmentations de 28,9 millions de dollars au titre des dépenses du ministère des Transports pour les routes.

Monsieur le président, au cours de la prochaine année financière, la taxe sur l'essence et les carburants rapportera 237,3 millions de dollars. Le budget global pour la construction, la réparation, l'exploitation et l'entretien des routes sera de 342,6 millions, dont 44,3 millions proviendront des recouvrements du fédéral.



Même avec une augmentation si nécessaire, la taxe sur l'essence du Nouveau-Brunswick se comparera encore avantageusement avec celle des autres provinces. Notre taxe sera tout de même inférieure à celle de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Ontario, du Québec et de la Saskatchewan. Étant donné que le Nouveau-Brunswick a l'un des réseaux routiers les plus vastes du pays et que, de toutes les provinces, nous dépensons le plus par habitant pour l'infrastructure routière, le nouveau taux est raisonnable et responsable.

Monsieur le président, les taxes sur le tabac sont perçues afin de décourager l'usage du tabac et de contribuer à compenser les coûts que cet usage entraîne pour le système de soins de santé. À compter de minuit ce soir, la taxe sur le tabac augmentera de 50 ¢ par paquet de cigarettes, avec des augmentations équivalentes pour les cylindres de tabac et le tabac à coupe fine. La mesure productrice de recettes rapportera une somme additionnelle de 10,2 millions de dollars au cours de la prochaine année financière. La mesure complétera la stratégie globale du gouvernement en matière de réduction du tabagisme. Elle constitue une étape de plus dans la lutte contre le tabagisme, qui procurera des avantages à long terme pour la santé des gens du Nouveau-Brunswick. La mesure fera en sorte que les consommateurs et consommatrices des produits du tabac couvrent une plus grande partie des coûts occasionnés au système de soins de santé et contribuera à réduire davantage le tabagisme, en particulier chez nos jeunes.

Conclusion

Monsieur le président, le budget d'aujourd'hui a pour thème le renforcement de la prospérité. Il vise à répondre aux besoins d'aujourd'hui en matière de soins de santé, d'éducation et d'emplois et à investir pour répondre aux besoins de demain en matière d'infrastructure stratégique, d'innovation et de fiscalité compétitive. Nous mettons l'accent sur les priorités les plus importantes pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous avons fait des choix non seulement pour servir les gens aujourd'hui, mais aussi pour nous aider à préparer un avenir meilleur.

Les gens du Nouveau-Brunswick croient dans l'équilibre. Ils savent que nous devons être à la fois compétitifs et compatissants. C'est ce que nous faisons dans le budget d'aujourd'hui. Les gens se rendent aussi compte que nous devons être financièrement conservateurs afin d'être socialement progressistes. C'est aussi ce que nous faisons dans le budget d'aujourd'hui.

Les gens du Nouveau-Brunswick, étant pratiques et pragmatiques, savent que nous devons vivre selon nos moyens. Ils savent que nous devons faire preuve de prudence cette année dans la prise des décisions, car celles-ci auront une incidence au cours des années qui viennent. C'est avant tout ce que nous faisons dans le budget d'aujourd'hui.

Monsieur le président, j'aimerais conclure en répétant ce que j'ai dit au début. Le présent budget, qui est le quatrième budget équilibré de suite, respecte une fois de plus notre engagement envers les gens du Nouveau-Brunswick d'investir davantage dans les soins de santé et dans l'éducation, de réduire les impôts sur le revenu des particuliers et des entreprises et de renforcer la prospérité des gens du Nouveau-Brunswick.

C'est avec plaisir et fierté que je présente le budget de 2003-2004 à la Chambre et à toute la population du Nouveau-Brunswick.

Merci.

Annexe : Résumé budgétaire

PLAN BUDGÉTAIRE
2003-2004
Millions
\$

COMPTES BUDGÉTAIRES	Plan budgétaire
Compte ordinaire :	
Recettes	4 999,3
Dépenses	5 128,3
Excédent (Déficit)	(129,0)
Compte de capital :	
Recouvrements	55,7
Dépenses	281,1
Dépenses nettes de capital	225,4
Compte à but spécial :	
Recettes	34,9
Dépenses	33,7
Excédent (Déficit)	1,2
Organismes de service spécial :	
Recettes	184,9
Dépenses	177,7
Excédent (Déficit)	7,2
Gains du fonds d'amortissement	245,0
Diminution (augmentation) de la dette nette	(101,0)
Transfert (au) du Fonds de stabilisation financière	108,5
Excédent (Déficit)	7,5

PLAN BUDGÉTAIRE COMPARATIF
Millions
\$

Année se terminant le 31 mars

COMPTES BUDGÉTAIRES	2003 Prévisions budgétaires	2003 Prévisions révisées	2004 Prévisions budgétaires
Compte ordinaire :			
Recettes	4 847,4	4 776,0	4 999,3
Dépenses	4 949,4	4 918,8	5 128,3
Excédent (Déficit)	(102,0)	(142,8)	(129,0)
Compte de capital :			
Recouvrements	48,0	46,3	55,7
Dépenses	257,8	255,6	281,1
Dépenses nettes de capital	209,8	209,3	225,4
Compte à but spécial :			
Recettes	32,7	33,5	34,9
Dépenses	31,2	32,2	33,7
Excédent (Déficit)	1,5	1,3	1,2
Organismes de service spécial :			
Recettes	187,3	191,2	184,9
Dépenses	175,7	181,8	177,7
Excédent (Déficit)	11,6	9,4	7,2
Gains du fonds d'amortissement	240,0	240,0	245,0
Diminution (augmentation) de la dette nette	(58,7)	(101,2)	(101,0)
Transfert (au) du Fonds de stabilisation financière	80,0	104,2	108,5
Excédent (Déficit)	21,3	3,0	7,5

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

FONDS POUR L'AMÉLIORATION DES ROUTES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Millions
\$

	Année se terminant le 31 mars		
	2003 Prévisions budgétaires	2003 Prévisions révisées	2004 Prévisions budgétaires
Recettes			
Taxe sur l'essence et les carburants	210,0	217,1	237,3
Dépenses			
Ministère des Transports			
Compte de capital	168,1	167,3	196,0
Compte ordinaire	148,3	146,5	146,6
Total des dépenses	316,4	313,8	342,6
Dépenses nettes	106,4	96,7	105,3
Provenance des fonds pour les dépenses nettes			
Recouvrement de capital fédéral	40,1	39,0	44,3
Contribution provinciale provenant du Fonds consolidé	66,2	57,7	61,0
TOTAL	106,4	96,7	105,3

Les recettes et dépenses relatives au Fonds pour l'amélioration des routes du Nouveau-Brunswick sont incluses dans le compte ordinaire et le compte de capital, dans le plan budgétaire.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

FONDS DE STABILISATION FINANCIÈRE
Milliers
\$

	Année se terminant le 31 mars		
	2003 Prévisions budgétaires	2003 Prévisions Révisées	2004 Prévisions budgétaires
Solde d'ouverture	173 600	203 700	105 500
Dépôt	0	0	0
Gains	3 000	6 000	3 000
Retrait	(80 000)	(104 200)	(108 500)
Solde de clôture	96 600	105 500	0

RECETTES BUDGÉTAIRES BRUTES 2003-2004

Milliers

\$

MINISTÈRE	<u>Compte ordinaire</u>	<u>Compte de capital</u>	<u>Compte à but spécial</u>	<u>Organisme de service spécial</u>	<u>Opérations inter-comptes</u>	<u>Recettes budgétaires brutes</u>
Agriculture, Pêches et Aquaculture	3 206					3 206
Entreprises Nouveau-Brunswick	11 362	485				11 847
Éducation	24 056		16 501			40 557
Environnement et Gouvernements locaux	3 062		4 593			7 655
Services familiaux et communautaires	62 679		4 437			67 116
Finances	4 345 471		556			4 346 027
Gouvernement général			1 218			1 218
Santé et Mieux-être	33 387	7 500	1 400			42 287
Justice	53 509		357			53 866
Assemblée législative	18					18
Ressources naturelles et Énergie	80 259	50	2 783			83 092
Bureau du contrôleur	52					52
Autres organismes	165 459					165 459
Sécurité publique	96 012		2 544	4 341		102 897
Société de développement régional	9 008	3 150		23 057	(12 443)	22 772
Approvisionnement et Services	1 013		505			1 518
Tourisme et Parcs	3 088			690		3 778
Formation et Développement de l'emploi	103 101		36	86 662	(63 173)	126 626
Transports	<u>4 520</u>	<u>44 500</u>		<u>70 181</u>	<u>(69 531)</u>	<u>49 670</u>
TOTAL :	4 999 261	55 685	34 930	184 931	(145 147)	5 129 660
Gains du fonds d'amortissement						245 000
Transfert du Fonds de stabilisation financière						108 500
RECETTES BUDGÉTAIRES BRUTES						<u><u>5 483 160</u></u>

Note: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

DÉPENSES BUDGÉTAIRES BRUTES 2003-2004
Milliers
\$

MINISTÈRE	Compte ordinaire	Compte de capital	Compte à but spécial	Organisme de service spécial	Opérations inter-comptes	Dépenses budgétaires brutes
Agriculture, Pêches et Aquaculture	28 653	300				28 953
Entreprises Nouveau-Brunswick	25 815					25 815
Éducation	779 703	1 000	16 550			797 253
Environnement et Gouvernements locaux	56 178	1 000	4 650			61 828
Bureau du Conseil exécutif	4 696					4 696
Services familiaux et communautaires	702 550		1 828			704 378
Finances	80 944		56			81 000
Gouvernement général	314 574		1 218			315 792
Santé et Mieux-être	1 487 880	12 500	1 400			1 501 780
Relations intergouvernementales et internationales	1 952					1 952
Justice	40 543		357			40 900
Assemblée législative	14 235					14 235
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	187 018					187 018
Ressources naturelles et Énergie	91 551	1 000	2 775			95 326
Bureau du contrôleur	5 052					5 052
Bureau des ressources humaines	5 798					5 798
Cabinet du premier ministre	1 178					1 178
Sécurité publique	92 073		2 734	4 341		99 148
Société de développement régional	44 082	15 614		23 057	(12 443)	70 310
Service de la dette publique	696 800					696 800
Approvisionnement et Services	88 984	53 155	2 105			144 244
Tourisme et Parcs	25 990	500		690		27 180
Formation et Développement de l'emploi	205 385		36	86 662	(63 173)	228 910
Transports	146 700	196 000		62 981	(69 531)	336 150
DÉPENSES BUDGÉTAIRES BRUTES	5 128 334	281 069	33 709	177 731	(145 147)	5 475 696

Note: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

RECETTES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE SELON LA PROVENANCE

Milliers

\$

Année se terminant le 31 mars

	2003 Prévisions budgétaires	2003 Prévisions révisées	2004 Prévisions budgétaires
DE PROVENANCE INTERNE			
Taxes et impôts			
Impôt sur le revenu des particuliers	922 500	914 800	924 100
Impôt sur le revenu des corporations	142 300	142 300	142 300
Taxe sur les minéraux métalliques	6 400	5 900	5 000
Impôt foncier provincial	297 310	301 616	314 764
Taxe de vente harmonisée	699 000	699 000	734 700
Taxe sur l'essence et les carburants	210 000	217 100	237 300
Taxe sur le tabac	70 000	86 100	95 200
Taxe sur le pari mutuel	80	80	80
Taxe sur les primes d'assurance	28 500	35 300	41 300
Taxe sur le transfert de biens réels	3 800	3 800	4 000
Taxe sur le capital des grandes corporations	34 900	34 900	36 400
Taxe sur le capital des corporations financières	8 600	8 600	8 800
Total partiel : taxes et impôts	2 423 390	2 449 496	2 543 944
Produits de placements	164 544	64 075	187 776
Licences et permis	96 815	97 833	98 177
Vente de biens et services	84 728	85 273	84 969
Redevances	63 458	63 499	63 444
Recettes des loteries	110 023	110 025	115 553
Amendes et intérêts de pénalités	1 701	1 725	1 736
Recettes diverses	15 136	17 710	14 362
TOTAL : RECETTES DE PROVENANCE INTERNE	2 959 794	2 889 636	3 109 961
Subventions inconditionnelles - Canada			
Paiements de péréquation	1 202 000	1 202 000	1 202 000
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	494 400	494 400	511 100
Autres	1 900	1 900	1 900
Total partiel : subventions inconditionnelles - Canada	1 698 300	1 698 300	1 715 000
Subventions conditionnelles - Canada	189 283	188 113	174 301
TOTAL : SUBVENTIONS DU CANADA	1 887 583	1 886 413	1 889 301
TOTAL : RECETTES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE	4 847 377	4 776 049	4 999 261

Note: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

DETTE NETTE
Millions
\$

	Année se terminant le 31 mars		
	2002 Réal	2003 Prévisions révisées	2004 Prévisions budgétaires
Dettes nettes au 31 mars de l'année précédente.....	6 797,9	6 654,1	6 755,3
Diminution (augmentation) de la dette nette pour l'année.....	143,8	(101,2)	(101,0)
Dettes nettes — fin d'année.....	<u>6 654,1</u>	<u>6 755,3</u>	<u>6 856,3</u>